

# Une campagne de mobilisation pour préserver le mémorial aux mort·es des frontières de Briançon.

Communiqué de presse · Solidaires du Briançonnais et Tous Migrants · 15/03/2024

*Le 7 mars 2024, le maire de Briançon a fait savoir qu'il souhaitait faire retirer le mémorial aux mort·es des frontières érigé près du lieu où la dernière victime est morte noyée après être tombée d'une falaise le 29 octobre dernier. Les solidaires du Briançonnais et l'association Tous Migrants lancent une [campagne de mobilisation](#) pour faire valoir l'importance mémorielle de cette œuvre et demander au maire de la laisser en place.*

Le 6 février 2024, [à l'occasion de la 10<sup>e</sup> journée internationale de commémor'ation des mort·es des frontières](#), un mémorial à la mémoire des victimes de la militarisation de la frontière franco-italienne a été érigé par des solidaires du Briançonnais grâce aux contributions de l'artiste embrunaise Alexis Zibolt et de l'association Tous Migrants. Dès sa construction, il a spontanément été fleuri par des anonymes. Au-delà de toute revendication politique, les briançonnais·es ont trouvé dans ce cairn, le moyen de rendre hommage à des personnes ayant perdu la vie en montagne, comme il en est coutume dans notre région. Cette initiative a également reçu un soutien national dans une [tribune](#) signée par des parlementaires nationaux et européens, des chercheur·ses et des représentant·es de la société civile reconnue·es et respecté·es.

Dès son installation, l'association Tous Migrants s'est placée comme interlocutrice auprès du cabinet du maire de Briançon. Après avoir expressément demandé à l'association de déposer une demande d'autorisation pour le maintien du mémorial – ce qui a été fait le 27 février – le maire s'est rétracté annonçant par courrier le 7 mars qu'il ne répondrait pas favorablement à cette demande, empêchant l'association de présenter son argumentation auprès des services compétents.

**Nous regrettons que le maire de Briançon refuse le dialogue et s'obstine à invisibiliser les conséquences létales de la militarisation de la frontière franco-italienne.** A la mémoire de personnes décédées, le maire oppose que nous n'avons pas respecté des procédures administratives. En fait-t-il autant pour chaque cairn commémoratif érigé en montagne en mémoire des alpinistes décédé·es sur les chemins des sommets ? Nous soulignons que le mémorial aux mort·es des frontières ne dégrade en rien la qualité architecturale du patrimoine que représentent les remparts de la vieille ville de Briançon, n'empêche pas l'utilisation du site et qu'il s'inscrit dans son caractère mémoriel.

Convaincu·es de la légitimité de notre action, nous lançons une campagne de mobilisation pour faire valoir le sens de ce mémorial. [Une pétition a été lancée](#) pour visibiliser les soutiens citoyens. Elle a déjà reçu plus de 1500 signatures en moins de 48h.

Dans le cadre de la Grande Maraude Solidaire du 16 mars, les participants de la conférence de presse viendront fleurir le mémorial avant de monter à Montgenèvre. Les habitant·es de Briançon sont appelé·es à faire de même toute la journée et à chaque fois qu'ils le peuvent. Enfin, **une veillée citoyenne et conviviale sera organisée le mercredi 20 mars** pour échanger sur la situation.

# Échanges entre l'association "Mouvement citoyen Tous Migrants" et la mairie de Briançon

## 1 - Lettre envoyée par l'association Tous Migrants à la mairie de Briançon le 06/02/2024 :



Mouvement citoyen Tous Migrants  
35 rue Pasteur  
05100 Briançon

A Briançon, le 06/02/2024

A l'attention de Monsieur le Maire de Briançon.

Objet : Un monument en hommage aux mort·e·s des frontières

Monsieur le Maire,

Comme nous l'avons annoncé par nos communiqués de presse, nous menons, du 3 au 11 février une semaine d'action dans le cadre de la 10<sup>ème</sup> journée internationale de Commémor'ation des mort·e·s aux frontières.

Médecins du Monde, Refuges Solidaires, le Secours Catholique, la Cimade 05, et notre association Tous Migrants ont lancé une campagne intitulée « Migrer pour vivre, pas pour mourir ».

Par la présente, nous tenons à vous informer d'une initiative en dehors du programme annoncé publiquement. Nous avons fait réaliser par une artiste, une sculpture en hommage aux personnes mortes à la frontières franco-italienne. Cette œuvre, dont nous sommes propriétaire, a été déposée ce matin, le mardi 6 février 2024, dans un lieu symbolique, non loin de là où est décédée la dernière personne exilée dans le Briançonnais. Veuillez noter qu'aucune dégradation n'a été commise sur le lieu, dont nous reconnaissons l'importance historique.

A travers ce courrier, nous vous demandons de bien vouloir respecter ce monument. Il s'agit d'un symbole important pour toutes les associations, les collectifs et les personnes solidaires. Il permet également d'offrir aux familles de ces défunt·e·s, un lieu de recueillement.

Nous restons à votre disposition dans le cas où vous voudriez échanger plus amplement sur son emplacement.

Nous tenons également à vous informer qu'une tribune de soutien à cette initiative, signée par une centaine de personnalités, va être publiée très prochainement.

L'entraide et la solidarité s'inscrivent totalement dans la « Grande Charte des Escartons », signée en 1343 et conservée à la mairie de Briançon, un document dont l'humanité demeure une valeur du Briançonnais et de ses particularités géographiques et historiques. Nous tenons à ce que Briançon reste un haut lieu d'échanges, de solidarité et de fraternité.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions pour votre attention.

Le Conseil d'Administration du Mouvement Citoyen Tous Migrants.

2 - Lettre envoyée par la mairie de Briançon à l'association Tous Migrants le 20/02/2024 :



*Le Maire de Briançon*

Association Tous Migrants  
35, Rue Pasteur  
05100 Briançon

Briançon, le 20 février 2024

Référence : PP/AM-006/2024

Objet : Sculpture en hommage aux personnes mortes à la frontière

Madame, Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 06 février 2024 dans lequel vous me faites part de l'édification d'une « œuvre » artistique sur le site du Pont d'Asfeld.

Si je n'ai pas à juger de vos intentions ou des justifications qui vous ont conduit à vouloir construire ce cairn, je vous rappelle que vous ne pouvez vous soustraire aux règles et Lois en vigueur qui s'appliquent à tous, particuliers, associations ou collectivités.

Ainsi, l'utilisation du domaine public est soumise à déclaration et autorisation, tout comme l'autorisation d'édifier ou de construire, qui plus est à proximité d'un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, entraînant un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Dans ce cadre, je me dois de vous inviter à récupérer cette installation sous quinze jours à compter de la réception de ce courrier dans les plus brefs délais ou à procéder comme tout un chacun, à une demande d'autorisation que les services municipaux ne manqueront pas d'examiner.

Dans le cas inverse, je serai contraint de la faire retirer du domaine public.

Je me permets par ailleurs de vous indiquer, en réponse à vos propos par lesquels vous voulez bien m'indiquer que « l'entraide et la solidarité s'inscrivent totalement dans la Grande Charte

des Escartons signée en 1343 » que ces valeurs fondamentales s'inscrivent aussi, et toujours, dans la Constitution de la République Française. Qui impose un cadre légal s'appliquant à tous, partout et tout le temps, sur le territoire national.

Restant à votre disposition, et vous souhaitant une bonne réception de ce courrier, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

  
Arnaud MURGIA  
Président de la Communauté de Communes  
Vice-Président du Département des Hautes-Alpes

3 - Lettre envoyée par l'association Tous Migrants à la mairie de Briançon le 28/02/2024 :



Siège social : 35 rue Pasteur, 05100 Briançon  
Site internet : <https://tousmigrants.weebly.com/>  
Courriel : tousmigrants@gmail.com

Hôtel de Ville  
1, rue Aspirant Jan  
05100 Briançon

À Briançon, le 28 février 2024

À l'attention de Monsieur le Maire de Briançon.

Référence : PP/AM-006/2024

Objet : Demande d'autorisation d'utilisation du domaine public

Monsieur le Maire de Briançon,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier du 20 février dans lequel vous nous demandez soit de récupérer le mémorial des morts des frontières installé le 6 février 2024, soit de procéder à une demande d'autorisation auprès des services municipaux.

Par la présente, nous vous faisons la demande d'autorisation d'utilisation pérenne du domaine public de manière à maintenir cette sculpture à l'endroit où elle a été édifiée.

Aussi nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer la procédure à suivre ou nous orienter vers les services compétents, afin que nous puissions faire cette demande en bonne et due forme.

Conscientes et conscients du caractère exceptionnel du patrimoine que représentent les forteresses du fort Vauban et le pont d'Asfeld, nous voulons souligner notre attention à la non-dégradation du site et de la qualité architecturale du patrimoine.

Dans l'attente de votre réponse et en vous remerciant pour votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Michel Rousseau, coprésident

*Mention spéciale du prix des droits de l'homme de la République Française 2019,  
Commission nationale consultatives des droits de l'homme, 10 décembre 2019*



*Le Maire de Briançon*

Association Tous Migrants  
35, Rue Pasteur  
05100 Briançon

Briançon, le 7 mars 2024

Référence : PP/AM-012/2024

Objet : Demande d'autorisation d'utilisation du domaine public

Monsieur,

J'ai bien été destinataire de votre réponse à mon courrier, en date du 28 février 2024, qui a attiré toute mon attention.

Vous souhaitez, a posteriori, demander l'autorisation d'utilisation du domaine public, pour le maintien en l'état du « monument » que vous avez érigé sans autorisation préalable.

J'ai le regret de vous indiquer que je n'accéderai pas à cette demande. Je vous demande donc de retirer ce dernier de l'espace public, aux conditions fixées dans mon précédent courrier, soit dans les 15 jours après réception de la présente. Dans le cas contraire, je me verrai dans l'obligation de demander aux services municipaux son enlèvement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Arnaud MURGLIA**  
**Président de la Communauté de Communes**  
**Vice-Président du Département des Hautes-Alpes**